

Conseil municipal du 13 février 2025 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

11) Del2025-014 - Solidarité avec la population de Mayotte

Nomenclature : 7.5 – Finances locales - Subventions

Rapporteur : Monsieur Daniel Le Balch

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, le rapporteur indique que la commune du Guilvinec tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'un don de 1 000 € à la Protection civile pour soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte.

Fait au Guilvinec, le 13/02/2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com